

Assurance Habitation

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : AXA France IARD. Entreprise d'assurance immatriculée en France et régie par le Code des assurances - Siren : 722 057 460



Produit : **Responsabilité civile vie privée**

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance Responsabilité civile vie privée couvre toute personne vivant dans l'habitation désignée aux conditions particulières pour les actes de leur vie privée, ainsi que les enfants mineurs même s'ils résident en dehors du domicile.



Qu'est-ce qui est assuré ?

LES GARANTIES SYSTÉMATIQUEMENT PRÉVUES :

- ✓ Responsabilité civile vie privée
- ✓ Responsabilité séjour voyage
- ✓ Défense recours
- ✓ Assistance aux personnes

Les garanties précédées d'une ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ La pratique de la chasse lorsqu'elle relève du champ d'application de la Responsabilité civile chasse
- ✗ Les véhicules terrestres à moteur, les caravanes, les appareils de navigation aérienne, fluviale et maritime



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- ! L'exclusion légale de la faute intentionnelle ou frauduleuse
- ! Les dommages causés aux biens confiés, loués, empruntés par une personne assurée
- ! Les dommages causés par une personne assurée aux biens lui appartenant ou appartenant à une autre personne assurée
- ! Les activités professionnelles
- ! Les dommages résultant d'obligations contractuelles réalisées à titre onéreux (sauf baby-sitting)
- ! Les dommages causés dans le cadre d'une activité syndicale
- ! Les dommages résultant de l'activité de tuteur ou curateur familiale

PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! Une somme peut rester à la charge de l'assuré (franchise) en cas de sinistre.
- ! L'activité d'assistante maternelle doit être spécifiée pour être garantie



Où suis-je couvert ?

- ✓ Dans le monde entier pour la Responsabilité civile vie privée et la Défense
- ✓ France métropolitaine et Départements d'Outre-mer, États membres de l'Union Européenne, Andorre, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse et Vatican pour le Recours



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

À la souscription du contrat

- Répondre exactement aux questions posées par l'assureur et son distributeur, fournir les pièces demandées et régler la cotisation indiquée sur le contrat.

En cours de contrat

- Déclarer tout changement modifiant les déclarations faites à la souscription.

En cas de sinistre

- Déclarer tout sinistre dans les délais prévus par le contrat et joindre les pièces nécessaires à l'appréciation du sinistre.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables dans les délais précisés dans la documentation contractuelle. Le paiement peut s'effectuer mensuellement, semestriellement ou annuellement. Le paiement semestriel est soumis à des frais.

Le moyen de paiement est choisi à la souscription par l'assuré : prélèvement automatique, TIP SEPA.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Votre contrat prend effet à la date précisée aux Conditions particulières. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable et est reconduit pour une nouvelle période annuelle sauf résiliation par l'une des parties dans les conditions prévues au contrat.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation doit être faite par lettre recommandée auprès de notre Siège social ou auprès de votre Interlocuteur habituel contre remise d'un récépissé. Elle peut aussi être demandée à tout moment, au-delà d'un délai d'un an ou lors du renouvellement du contrat à l'échéance, sous certaines conditions et sous réserve que votre contrat vous couvre en tant que personne physique en dehors de toutes activités professionnelles.